

Nombre de membres

en exercice: 11

Séance du lundi 30 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente avril l'assemblée régulièrement convoquée le 25 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Geneviève TEYSSIER.

Présents : 9

Sont présents: Geneviève TEYSSIER, Maurice COMBE, Josiane EYRAUD, Matthieu ARSAC, Aline AUDIGIER, Daniel BONO, Jean-Pierre LEFEBVRE, Jean-Pierre REYMOND, François SIMON

Votants: 11

Représentés: André COURT, Cédric MAZON

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Aline AUDIGIER

Objet: Syndicat Développement d'Equipement et d'Aménagement Ardèche SDEA : Demande d'Adhésions - DE 2018 009

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été saisie par le Président du SDEA en date du 5 avril 2018 afin de statuer sur l'adhésion de nouveaux membres.

Le SDEA a délibéré à ce sujet lors de son conseil syndical du 2 mars 2018 et à approuver l'adhésion, en qualité de membres du Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA), les Collectivités suivantes : *Le Monestier, Saint Genest Lachamp, Arlebosc, Preaux, Beauchastel, Gourdon, Gilhac et Bruzac, Dunière sur Eyrieux, Banne, Syndicat Mixte Espace de restitution de la grotte Chauvet-Pont d'Arc (SMERGC)*

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11voix pour – 0 voix contre et 0Abstention(s) :

-Approuve les demandes d'adhésions ci-dessus énumérées.

- Dit que la présente sera notifiée au SDEA

Objet: Création Commission Municipale "Réflexion-étude avenir des écoles" - DE 2018 010

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer une commission municipale avec pour mission et thème : réflexion-étude sur l'avenir des écoles.

Il est à noter que le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions municipales. Le conseil municipal peut former, au cours de séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Pour rappel, cette commission « réflexion-étude sur l'avenir des écoles » est chargée d'étudier les questions sur ce sujet, soumis au conseil municipal. Aucune autre disposition législative ou réglementaire ne donne compétence à une commission communale pour prendre collégialement, à la place du conseil municipal ou du maire, des décisions relatives à l'administration municipale. En conséquence, cette commission municipale est une commission d'étude. Elle émet de simples avis et peut formuler des propositions mais ne dispose d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Suite à une réunion des élus municipaux en date 6 avril 2018 sur ce sujet, il a été convenu lors de cette réunion la constitution et la composition de cette commission de la façon suivante :

Désignation des membres de cette commission : Jean-Pierre LEFEBVRE Cédric MAZON – Aline AUDIGIER – Matthieu ARSAC — Jean-Pierre REYMOND – Josiane EYRAUD

Madame le Maire Geneviève TEYSSIER est responsable de cette commission

Il vous appartient d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour – 0 voix contre et 0 Abstention(s) :

De désigner les personnes ci-dessus pour constituer commission municipale avec pour mission et thème : réflexion-étude sur l'avenir des écoles.

Objet: Syndicat Mixte des Inforoutes des Inforoutes : Demandes d'Adhésions - DE 2018 011

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été saisie par Courrier simple par le président du syndicat mixte des inforoutes en date du 14 mars 2018 afin de statuer sur l'adhésion de nouveaux membres.

Le comité syndical a approuvé l'adhésion au syndicat mixte des inforoutes d'un certain nombre de Collectivités :

- Demandes d'adhésions de Communes à titre isolé : Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas.
- Demande d'adhésion d'un syndicat : syndicat des 3 rivières

Il n'a pas été fourni de délibération, en annexe le courrier en question. Conformément à l'article L5211-20 du CGCT, il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour – 0 voix contre et 0 Abstention(s) :

- **Approuve les demandes d'adhésions ci-dessus énumérées.**
- **Dit que la présente sera notifiée au syndicat des Inforoutes**

Objet: Syndicat Mixte Conservatoire Ardèche Musique et Danse: Pratiques musicales aux écoles primaires année 2018/2019 - DE 2018 012

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait de reconduire la convention de sensibilisation aux pratiques musicales par le « Conservatoire Ardèche Musique et Danse » pour la mise en place des opérations d'éveil musical destinées aux élèves des écoles primaires de la commune de Burzet.

La reconduction de la convention de sensibilisation aux pratiques musicales par le « Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse», pour l'année scolaire 2018/2019, le coût de cette prestation s'élève à 720.00€ par cycle. En conséquence à la charge de la Commune, ce sera 720€ x 2 classes = 1440.00€. Il vous est demandé d'en délibérer.

Il vous est demandé d'en délibéré

Le Conseil Municipal a entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour - 0 contre - 0 abstention(s):

De renouveler le partenariat musique avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse et d'autoriser le Maire à signer la convention année scolaire 2018/2019 et toutes pièces relatives à cette affaire.

D'autoriser le Maire à inscrire la somme au Budget 2018.

Objet: Local "Cabinet d'infirmière" : Bail précaire pour exploitation - DE 2018 013

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'acquisition du bâtiment de l'ex-gendarmerie, il est nécessaire d'établir un bail précaire pour l'installation d'un cabinet d'infirmière qui sera occupé par Madame GUINAMARD épouse DUBOIS Audrey et Madame DECHAUD épouse PEYRELON Valérie,

Bail précaire, pour l'exploitation d'un local professionnel à usage de cabinet d'infirmière sis Rue du Parc dans le bâtiment dénommé "ancienne gendarmerie" et cadastré AW 320 à Burzet comprenant : une salle d'attente, un hall d'entrée (bureau de la secrétaire), des sanitaires et une salle de soins.

La location est consentie moyennant un loyer mensuel de 120.00€ TTC, (cent vingt euros), charge incluses, payable tous les 5 du mois et pour la première fois le 5 mai 2018 ; précision étant faite que le mois d'avril 2018 est offert à titre gracieux pour la mise en place.

Dispense de l'occupant du versement de tout dépôt de garantie, renonçant à tout recours contre le notaire Bertrand Roumaneix 2 place du 14 juillet 07380 Lalevade d'Ardèche qui rédigera le bail d'occupation précaire. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour – 0 voix contre et 0 Abstention(s) :

Approuve le loyer mensuel de 120.00€ TTC, (cent vingt euros), charge incluses, payable tous les 5 du mois et pour la première fois le 5 mai 2018 ; précision étant faite que le mois d'avril 2018 est offert à titre gracieux pour la mise en place

Approuve la Dispense de l'occupant du versement de tout dépôt de garantie, renonçant à tout recours contre le notaire Bertrand Roumaneix 2 place du 14 juillet 07380 Lalevade d'Ardèche et charge le-dit Notaire rédiger le bail d'occupation précaire.

Autorise Madame le Maire à signer tout acte et à faire le nécessaire pour mener à bien cette opération

Objet: Service Eau et Assainissement : Tarif 2018 - DE 2018 014

Madame le Maire vous propose **de reconduire, les tarifs de l'Eau et Assainissement pour 2018 :**

Eau	Année 2018	Assainissement	Année 2018
Le m3	0.90€	Abonnement	98.00€
Redevance Pollution Domestique	0.29€/m3	Le m3	0.90€
Préservation des Ressources en eau	0.0466€/m3	Redevance modernisation des Réseaux de Collecte	0.155€/m3
Abonnement	98.00€		

Le Conseil Municipal a entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour - 2 contre - 0 abstention(s):

- **D'approuver les Tarifs Service Eaux et Assainissement pour 2018 aux tarifs suivants :**

Eau	Année 2018	Assainissement	Année 2018
Le m3	0.90€	Abonnement	98.00€
Redevance Pollution Domestique	0.29€/m3	Le m3	0.90€
Préservation des Ressources en eau	0.0466€/m3	Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte	0.155€/m3
Abonnement	98.00€		

Objet: Budget 2018 "Commune" : Subventions aux Associations - DE 2018_015

Madame le Maire propose d'attribuer les subventions 2018 aux associations de Burzet de la façon suivante :

NOMS DES ASSOCIATIONS	Montant 2018
Les amis du calvaire et de St Bénézet	230,00
FNACA	200,00
Société de chasse ACCA de Burzet	250,00
UNRPA ensemble et solidaires	200,00
Amicale Laïque + Sortie	400,00
Club Gym Tonic	200,00
AAPPMA Burzet-Bourges Loire Pradelle	200,00
Comité des fêtes de Burzet	1 000,00
OGEC (Classe découverte 1 000 € + aide maternelle participation mensuelle au salaire de l'employé + frais copieur 1065,60€ TTC)	13 070,00
Les Riboules Dingues	2 800,00
Buzet Pétanque	200,00
Mont'a la Feïra / Espace de Vie Sociale "Maison Vallée de La Bourges"	1 326,00
Association Monta la Feïra	1 200,00
Divers	2 724,00
TOTAL DES SUBVENTIONS	24 000,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 11 voix Pour et 0 voix Contre et 0 Abstentions :

- Approuve la proposition de Madame le Maire pour un montant de 24 000 € (vingt-quatre mille euros) sous réserve de production du bilan financier de chaque association
- La subvention allouée à l'OGEC est versée mensuellement pour couvrir le salaire de l'aide maternelle (le coût du personnel « aide-maternelle » cout du salaire brut mensuel prévu sur 1036€ que la Commune de Burzet prend en charge)
- Rendu exécutoire au 30 avril 2018, l'attribution et le versement des subventions aux associations ci-dessus.

Objet: Budget 2018 "Commune" : Taux d'imposition 2018 des Taxes Directes Locales - DE 2018_016

Madame le Maire expose, les taux d'imposition de 2018 que nous a transmis la Trésorerie de Thueyts par l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour cette année :

Je vous rappelle les taux de l'année 2017 des taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 11.13 %
- Foncier bâti : 14,58 %
 - Foncier non bâti : 100.00 %
 - CFE : 0.00 %

Proposition 2018 du vote des taux des taxes directes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation : 11.13 %
- Foncier bâti : 14,58 %
- Foncier non bâti : 100.00 %
- CFE : 0.00 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à 11 voix pour et 0 voix Contre - 0 Abstentions :

- D'approuver et de reconduire les mêmes taux des taxes directes locales pour 2018 aux taux suivants,
 - Taxe d'habitation : 11.13 %
 - Foncier bâti : 14.58 %
 - Foncier non bâti : 100.00 %
 - CFE (*) : 0.00 %

(*) Cotisation foncière des entreprises

Objet: Budget 2018 "CCAS" : Synthèse - DE 2018 017

Madame le Maire commente et expose au Conseil Municipal le budget du CCAS 2018. Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à 11 voix Pour et 0 voix Contre, 0 Abstention(s), le budget primitif du CCAS 2018, soit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1882.21€
- Recettes : 1882.21€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 0.00€
- Recettes : 0.00€

Objet: Budget 2018 "Eau et Assainissement" Synthèse - DE 2018 018

Madame le Maire commente et expose au Conseil Municipal le budget du Eau et Assainissement 2018. Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à 9 voix Pour et 0 voix Contre, 2 Abstention(s), le budget primitif du Eau et Assainissement 2018, soit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 146 369.02€
- Recettes : 146 369.02€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 271 879.75€
- Recettes : 271 879.75€

Objet: Budget 2018 "Vente Chaleur" Synthèse - DE 2018 019

Madame le Maire commente et expose au Conseil Municipal le budget du Service Vente Chaleur 2018. Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à 9 voix Pour et 0 voix Contre, 2 Abstention(s), le budget primitif du Service Vente Chaleur 2018, soit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 58 522.40€
- Recettes : 58 522.40€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 45 380.76€
- Recettes : 45 380.76€

Objet: Budget 2018 "Commune" Synthèse - DE 2018 020

Madame le Maire commente et expose au Conseil Municipal le budget du Commune 2018. Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à 9 voix Pour et 0 voix Contre, 2 Abstention(s), le budget primitif du Commune 2018, soit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 699 706.34€
Recettes : 699 706.34€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 392 152.31€
- Recettes : 392 152.31€

Objet: Compte Administratif 2017 : CCAS - DE 2018 021

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	CCAS DE BURZET	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS
Nb de membres en exercice : 11 Nb de membres présents 10 Nb de suffrages exprimés 10	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS	Nb de membres en exercice : 11 Nb de membres présents 10 Nb de suffrages exprimés 10
Votes Contre 0 Pour 10 Abstentions 0	Date de convocation : 25/ 04 /2018 Séance : 30/ 04 /2018	Votes Contre 0 Pour 10 Abstentions 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) Maurice COMBE, 1^{er} Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Résultats reportés	0.00	835.80	0.00	0.00	0.00	835.80
Opérations de l'exercice	1 402.79	1 539.20	0.00	0.00	1 402.79	1 539.20
TOTAUX	1 402.79	2 375.00	0.00	0.00	1 402.79	2 375.00
Résultat de clôture	0.00	972.21	0.00	0.00	0.00	972.21
Restes à réaliser						
Besoin / excédent de financement Total						972.21
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Pour expédition conforme,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
- | | |
|--------|--|
| 0.00 | au compte 1068 (recette d'investissement) |
| 972.21 | au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) |

Ont signé au registre des délibérations :

BONO Daniel EYRAUD Josiane SIMON François TEYSSIER Geneviève AUDIGIER Aline COURT André
 ARSAC Mathieu COMBE Maurice MAZON Cédric LEFEBVRE Jean-Pierre REYMOND Jean-Pierre

- (1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable.



Objet: Compte Administratif 2017 : Eau et Assainissement - DE 2018 022

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE BURZET CA 2017	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS
Nb de membres en exercice : 11 Nb de membres présents 10 Nb de suffrages exprimés 10	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS	Nb de membres en exercice : 11 Nb de membres présents 10 Nb de suffrages exprimés 10
Votes Contre 0 Pour 8 Abstentions 2	Date de convocation : 25/ 04 /2018 Séance : 30 / 04 /2018	Votes Contre 0 Pour 8 Abstentions 2

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) Maurice COMBE, 1^{er} Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	124 952.62	0.00	124 952.62	0.00
Opérations de l'exercice	123 383.62	149 539.60	164 195.98	234 131.05	287 579.60	383 670.55
TOTAUX	123 383.62	149 539.60	289 148.60	234 131.05	412 532.22	383 670.85
Résultat de clôture	0.00	26 155.98	55 017.55	0.00	28 861.57	0.00
Restes à réaliser						20 174.22
Besoin / excédent de financement Total						8 687.35
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						3 719.83

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

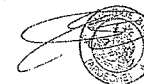
Pour expédition conforme,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
- | | |
|-----------|---|
| 26 155.98 | au compte 1068 (recette d'investissement) |
| 55 017.55 | au compte 001 (déficit d'investissement) |

Ont signé au registre des délibérations :

ARSAC Mathieu BONO Daniel COMBE Maurice EYRAUD Josiane LEFEBVRE Jean-Pierre SIMON François
 TEYSSIER Geneviève AUDIGIER Aline COURT André MAZON Cédric REYMOND Jean-Pierre

- (1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable.



Objet: Compte Administratif 2017 : Lotissement - DE 2018 023

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF Nb de membres en exercice 11 Nb de membres présents 10 Nb de suffrages exprimés 10 Votes Contre 0 Pour 10 Abstentions 0		LOTISSEMENT COMMUNE DE BURZET DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS Date de convocation : 25/04/2018 Séance : 30/04/2018	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS Nb de membres en exercice 11 Nb de membres présents 10 Nb de suffrages exprimés 10 Votes Contre 0 Pour 10 Abstentions 0	
--	--	---	---	--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Maurice COMBE, 1er Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Geneviève TEYSSIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Résultats reportés	0.00	0.00	27 262.75	0.00	27 262.75	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	0.00	0.00	27 262.75	0.00	27 262.75	0.00
Résultat de clôture	0.00	0.00	27 262.75	0.00	27 262.75	0.00
Restes à réaliser					27 262.75	
Besoin / excédent de financement Total					27 262.75	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement					27 262.75	

- Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
27262.75	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

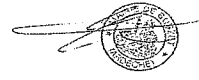
Pour expédition conforme,

Ont signé au registre des délibérations :

ARSAC Mathieu BONO Daniel COMBE Maurice EYRAUD Josiane LEVEBVRE Jean-Pierre SIMON François

TEYSSIER Geneviève AUDIGIER Aline COURT André REYMOND Jean-Pierre MAZON Cédric

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.



Objet: Compte Administratif 2017 : Commune - DE 2018 024

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF Nb de membres en exercice : 11 Nb de membres présents 10 Nb de suffrages exprimés 10 Votes Contre 2 Pour 8 Abstentions 0		COMMUNE DE BURZET DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS Date de convocation : 25/04/2018 Séance 30/04/2018	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS Nb de membres en exercice 11 Nb de membres présents 10 Nb de suffrages exprimés 10 Votes Contre 2 Pour 8 Abstentions 0	
---	--	---	--	--

Maurice COMBE, 1er Adjoint réuni sous la présidence (1) de Maurice COMBE, 1^{er} adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Résultats reportés	0.00	139 628.84	55 484.76	0.00	55 484.76	139 628.84
Opérations de l'exercice	505 468.90	608 618.85	193 279.40	358 789.26	701 748.30	967 408.11
TOTAUX	505 468.90	748 247.69	248 764.16	358 789.26	757 233.06	1 107 036.95
Résultat de clôture	0.00	239 778.79		110 025.10	0.00	349 803.89
Restes à réaliser					278 553.78	
Besoin / excédent de financement Total					71 250.13	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement					170 722.63	

- Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

168 528.66	au compte 1068 (recette d'investissement)
71 360.34	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

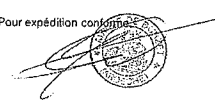
Pour expédition conforme,

Ont signé au registre des délibérations :

ARSAC Mathieu BONO Daniel COMBE Maurice EYRAUD Josiane LEFEBVRE Jean-Pierre SIMON François

TEYSSIER Geneviève AUDIGIER Aline COURT André MAZON Cédric REYMOND Jean-Pierre

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.



Objet: Compte Administratif 2017 : Vente Chaleur - DE 2018 025

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	SERVICE VENTE DE CHALEUR - BURZET CA 2017	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS
Nb de membres en exercice : 11 Nb de membres présents 10 Nb de suffrages exprimés 10 Votes Contre 0 Pour 8 Abstentions 2	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS Date de convocation : 25/04 /2018 Séance : 30 /04 /2018	Nb de membres en exercice : 11 Nb de membres présents 10 Nb de suffrages exprimés 10 Votes Contre 0 Pour 8 Abstentions 2

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Maurice COMBE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	17 789.65	0.00	5 263.82	0.00	23 073.47
Opérations de l'exercice	64 753.64	63 200.08	32 424.18	33 785.22	97 177.82	96 985.30
TOTAUX	64 753.64	80 989.73	32 424.18	39 069.04	97 177.82	120 058.77
Résultat de clôture	0.00	16 236.09	0.00	6 544.86	0.00	22 880.95
			Restes à réaliser		17 729.00	
			Besoin / excédent de financement Total		6 151.95	
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement		7 300.00	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

16 236.09	au compte 1068 (recette d'investissement)
0.00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme:



Ont signé au registre des délibérations :

ARSAC Mathieu BONO Danie COMBE Maurice EYRAUD Josiane LEVEBVRE Jean-Pierre SIMON François
 TEYSSIER Geneviève AUDIGIER Aline COURT André MAZON Cédric REYMOND Jean-Pierre

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est établi le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable